

Texte d'orientation

L'engagement associatif et le bénévolat

La France compte aujourd'hui 14 millions de bénévoles investis dans plus d'1 million d'associations. Alors que certains estiment que le bénévolat n'a plus sa place dans une société moderne, ou tentent de l'intégrer dans un rapport marchand, d'autres imaginent une gouvernance largement basée sur cette pratique. La Ligue de l'enseignement, première coordination associative française d'éducation populaire, tient à exprimer sa position en la matière.

Tout au long du XX^e siècle, notre mouvement s'est développé autour d'une volonté forte de fédérer les associations et les initiatives locales en phase avec son projet éducatif. Le bénévolat s'y est toujours développé comme un « engagement citoyen et militant » pour le développement d'activités à visée émancipatrice, dans la continuité de l'action de l'école.

1. Un engagement militant en évolution

Jusqu'au milieu des années 80, l'engagement militant des citoyens s'inscrivait plutôt dans un parcours long et pérenne. Avec l'effacement des combats politiques fondés sur des référentiels idéologiques radicalement antagonistes – marxisme contre capitalisme, socialisme contre néolibéralisme –, avec les évolutions sociales – mouvements humanitaires, avènement du développement durable – ou technologiques – société de l'immédiateté, du zapping –, les implications militantes se sont transformées. L'engagement citoyen s'effectue désormais davantage sur des durées plus courtes et par des actions plus ciblées et plus réactives.

Par ailleurs, aujourd'hui, les trajectoires personnelles de chacun sont davantage soumises à des soubresauts, des ruptures, et l'on doit tenir compte, dans son parcours, de phénomènes nouveaux comme l'entrée tardive dans le monde du travail, les périodes récurrentes de chômage, la mobilité professionnelle ou encore le développement des logiciels dits « de sociabilité ». Tous ces facteurs rendent difficile, pour la plupart des citoyens, un engagement associatif, y compris dans les classes moyennes dont sont issus, jusqu'aujourd'hui l'essentiel des bénévoles et salariés des associations d'éducation populaire.

2. Un investissement fondamental

Pour la Ligue de l'enseignement, le bénévolat relève d'une implication sociale fondamentale dont l'objet essentiel n'est pas constitutif d'un échange marchand ou strictement utilitariste mais bien d'une participation volontaire à un projet collectif. Dans une société éclatée, où les techniques de communication individualisent les échanges en contournant les liens humains physiques, l'investissement individuel dans un collectif doit être favorisé. Les liens sociaux s'établissent dans le dialogue, les échanges verbaux et la coopération. Ils se constituent de relations humaines, de solidarité vécue et d'activités partagées, comme savent les mettre en œuvre les associations.

Dans un monde où les échanges marchands monétarisés ou sponsorisés sont la règle, l'engagement bénévole constitue la forme concrète d'une solidarité active. La Ligue de l'enseignement réaffirme fermement que la pratique bénévole demeure basée sur un engagement fondateur porté par des valeurs à caractère humaniste et solidaire.

Aussi, la Ligue de l'enseignement s'interroge sur les initiatives diverses visant à dissocier l'engagement bénévole et le projet porté. Il serait inconcevable de façonner un bénévolat de consommation qui mettrait en avant de manière exclusive son caractère occupationnel.

3. La nécessité d'une « initiation à l'engagement »

S'engager ne s'improvise pas. C'est pourquoi, il nous semble fondamental qu'une véritable « éducation » à l'engagement bénévole soit portée par notre réseau d'éducation populaire et ce dès le plus jeune âge, en particulier dans les associations scolaires, les établissements d'éducation, les

organismes de formation professionnelle, ou encore par le développement des « junior associations ». Le fait de favoriser l'engagement bénévole et ses finalités d'échanges humains s'avère structurant pour les citoyens en devenir.

L'école publique doit également inciter les jeunes à s'engager dans la cité et à y agir bénévolement.

4. La professionnalisation des réseaux associatifs

Au fil du temps, le développement régulier dans les associations d'un certain nombre d'activités éducatives, culturelles, sportives ou de tourisme social, accompagné d'un renforcement constant de la réglementation publique et d'exigences de qualité exprimées par les participants, ont eu pour conséquence une forte professionnalisation des réseaux associatifs.

De même, avec la décentralisation des compétences de l'Etat aux collectivités locales, il est devenu nécessaire d'accompagner les politiques locales volontaristes engagées en matière de jeunesse, de loisirs de proximité, d'insertion par l'économie... Ces actions s'inscrivant dans la durée et nécessitant la participation de personnes aux compétences attestées pour répondre à des situations de plus en plus complexes, ont conduit à la professionnalisation des acteurs opérationnels.

Répondant à la sollicitation de collectivités pour lesquelles la territorialisation des projets et des emplois n'était pas la meilleure des solutions, certains réseaux associatifs – dont la Ligue de l'enseignement – se sont révélés en capacité de porter une pratique démocratique d'élaboration et de suivi des projets et d'être aussi des employeurs efficaces.

5. Bénévolat et salariat : une indispensable complémentarité

La Ligue de l'enseignement s'attache à ce que le projet associatif permette l'engagement des salariés comme celui des bénévoles et en articule la complémentarité. Les associations doivent revendiquer leur ancrage dans l'économie sociale et solidaire. Si les droits sociaux structurant le statut de salarié favorisent l'identification et la reconnaissance comme tel du citoyen indépendant dans la cité, les engagements bénévoles permettent d'acquérir une pratique démocratique indispensable au fonctionnement des associations d'éducation populaire.

Le bénévolat est donc une pratique fondamentale, y compris dans les organisations associatives fortement professionnalisées. Il n'y a pas antinomie entre les diverses formes d'engagements si elles sont articulées dans un projet associatif clair. Les activités animées par des bénévoles peuvent être génératrices de savoirs et de compétences sociales qui, valorisées, pourront enrichir un parcours professionnel voire ouvrir la perspective d'accéder à une formation diplômante. L'implication bénévole ne peut, toutefois, s'inscrire dans cette seule finalité. C'est pourquoi, si l'action bénévole ne saurait être synonyme de médiocrité, les discours sur la « professionnalisation des bénévoles » sont hors de propos.

En revanche, la Ligue de l'enseignement réaffirme la nécessité de développer des formations à destination des bénévoles, afin de permettre à chacun de développer un projet associatif dans la cité et de ne pas abandonner l'expertise à la seule technocratie, par ailleurs nécessaire. Les organisations qui font vivre le dialogue civil et démocratique doivent pouvoir être animées et dirigées par des acteurs issus du bénévolat. Nous ne devons pas renoncer à ce que les engagements bénévoles, notamment dans les classes sociales les moins favorisées de plus en plus exclues des lieux de pouvoir et de décision, permettent de faire émerger des « élites d'origine populaire ».

Forme d'implication sociale première pour faire société, l'engagement associatif bénévole constitue un axe primordial de la dynamique d'action de la Ligue de l'enseignement. L'évolution rapide des pratiques et des conditions de cet engagement, la diversité des formes qu'il prend et des lieux où il s'exerce exigent, pour qu'il perdure, une attention soutenue tant des pouvoirs publics que des responsables associatifs.